DÉCRET 000

accordant au Conseil d'Etat un crédit-cadre de CHF 4'697'000.- pour financer les travaux de restauration des cures de Chavornay, Rances et Goumoens-la-Ville

du 25 novembre 2008

LE GRAND CONSEIL DU CANTON DE VAUD

vu le projet de décret présenté par le Conseil d'Etat

décrète

Art. 1

¹ Un crédit-cadre de CHF 4'697'000.- est accordé au Conseil d'Etat pour financer les travaux de restauration des cures de Chavornay, Rances et Goumoens-la-Ville.

Art. 2

Art. 3

¹ Le Conseil d'Etat est chargé de l'exécution du présent décret. Il en publiera le texte conformément à l'article 84, alinéa 1, lettre a) de la Constitution cantonale et en fixera, par voie d'arrêté, la date d'entrée en vigueur.

Donné, sous le grand sceau de l'Etat, à Lausanne, le 25 novembre 2008.

Le président
du Grand Conseil :

(L.S.)

J. Perrin
O. Rapin

Le président :

(L.S.)

P. Broulis
V. Grandjean

¹ Ce montant sera prélevé sur le compte Dépenses d'investissement, réparti et amorti en 20 ans.